

# STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 391

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

## SITUATION DES CLUBS au 2 Novembre 2018

### Seniors D1 Masculin :

#### Demande de dérogation :

MARIGNIER SPORT

#### Clubs en dérogation

FC FORON  
JS REIGNIER  
FC THONES

#### Clubs en règle :

FJ AMBILLY  
GFA RUMILLY VALLIERES  
FC BALLAISON  
AVG BONS EN CHABLAIS  
FC CHERAN  
US DIVONNE  
US PRINGY  
FC THONES  
US SEMNOZ VIEUGY  
SAINT GENIS FERNEY CROZET AS  
THONON EVIAN FC

### Seniors D1 Féminin :

#### Clubs en infraction :

FC St JEOIRIEN  
ES SEYNOD

**Aucun document ne nous est parvenu.**

#### Clubs en dérogation

US MARGENCEL  
Dérogation à demander

#### Clubs en règle :

ENTENTE BALLAISON BONS  
ESCO  
ES MEYTHET  
JS REIGNIER  
AS SILLINGY

**Nous rappelons que les clubs en infraction ont 60 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.**

**Concernant les championnats jeunes (U20 - U17 - U15) la commission informera les clubs soumis au Statut des Educateurs à la fin des poules de brassage.**